

CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SB/1996/1 19 février 1996

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE Deuxième session Genève, 27 février - 4 mars 1996

Point 5 a) ii) de l'ordre du jour provisoire

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE Deuxième session Genève, 27 février - 4 mars 1996 Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire

COMMUNICATIONS NATIONALES

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISEES A L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

Première partie : Eléments du rapport sur la deuxième compilation-synthèse ${*\over}$

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 11	3
	A. Mandat	1 - 2	3
	B. Objet de la présente note	3 - 6	3
	C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires et les Parties	7 - 11	4
II.	CONDITIONS PROPRES AUX PAYS ET DONNEES DE BASE .	12 - 14	5

 $_{\pm}$ / Pour des raisons techniques, la deuxième partie de la présente note est publiée séparément sous la cote FCCC/SB/1996/1/Add.1.

TABLE DES MATIERES (suite)

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III.	INVENTAIRES DES EMISSIONS ANTHROPIQUES DE GAZ A EFFET DE SERRE ET DE LEUR ABSORPTION	15 - 20	6
IV.	POLITIQUES ET MESURES VISANT A REDUIRE LES EMISSIONS ANTHROPIQUES ET A PROTEGER ET RENFORCER LES PUITS ET RESERVOIRS DE GAZ A EFFET	21 22	7
	DE SERRE	21 - 22	1
V.	PROJECTIONS ET EFFETS DES POLITIQUES ET MESURES .	23 - 27	8
VI.	AIDE FINANCIERE	28	9
VII.	TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	29	10
VIII.	QUESTIONS DIVERSES	30	10

Deuxième partie : Tableaux des inventaires des émissions anthropiques
de gaz à effet de serre et de leur absorption
en 1990 et projections des émissions anthropiques
en 2000 */

Notes de caractère général

Notes explicatives

Tableaux A.1 à A.8 Inventaires des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et de leur absorption en 1990

Tableaux B.1 à B.5 Projections des émissions anthropiques en 2000

^{*/} Voir le document FCCC/SB/1996/1/Add.1.

I. INTRODUCTION

A. Mandat

- 1. A sa première session */, la Conférence des Parties a adopté la décision 2/CP.1 relative à l'examen des premières communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/CP/1995/7/Add.1) dans laquelle, notamment, elle a prié le secrétariat d'établir, pour examen par les organes subsidiaires et par la Conférence des Parties, à sa deuxième session, une deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales 1/ en tenant compte des rapports d'examen des communications nationales disponibles.
- 2. A sa première session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), en adoptant ses conclusions (FCCC/SBSTA/1995/3) a, notamment, prié le secrétariat de lui soumettre pour examen, à sa deuxième session, les premiers éléments du rapport faisant la synthèse des examens approfondis afin qu'il puisse arrêter la version définitive de ce rapport à une session ultérieure et le soumettre à la Conférence des Parties à sa deuxième session.

B. <u>Objet de la présente note</u>

- 3. L'objet de la présente note est double. Il s'agit, premièrement, de présenter le **plan indicatif** du rapport sur la deuxième compilation-synthèse, en précisant comment le secrétariat compte procéder pour établir ce document et en demandant, au besoin, aux organes subsidiaires de lui donner des instructions, à cet égard, et deuxièmement, de compiler, à titre <u>préliminaire</u>, un certain nombre de **données chiffrées** tirées tant des communications nationales que des examens approfondis.
- 4. On suppose que le rapport faisant la synthèse des examens approfondis réclamé par le SBSTA sera repris dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse établie à la demande de la Conférence des Parties. Pour élaborer ce document, qui devrait compter une cinquantaine de pages, le secrétariat entend mettre à profit les enseignements tirés de la première compilation-synthèse et du processus d'examen approfondi.
- 5. Les Parties doivent savoir que les questions découlant du processus d'examen ont été abordées également dans d'autres documents, à savoir, dans un rapport sur les directives pour l'établissement des premières communications par les Parties visées à l'annexe I publié sous la cote FCCC/SBSTA/1996/3, dans un rapport sur le transfert de technologie publié sous la cote FCCC/SBI/1996/5 et dans une liste synthétique des politiques et mesures mentionnées par les Parties visées à l'annexe I dans leurs communications nationales qui est publiée sous la cote FCCC/AGBM/1995/6. Comme un petit

<u>*</u>/ Pour les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session, voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

^{1/} L'expression "communication nationale" s'entend aussi des communications de l'organisation d'intégration économique régionale visée à l'annexe I de la Convention.

nombre seulement de rapports d'examen approfondi a été publié à ce jour, on s'attachera dans la présente note non pas à présenter les informations nouvelles et supplémentaires communiquées aux équipes d'examen et au secrétariat mais plutôt à mettre en évidence les différentes catégories de questions dont le secrétariat entend traiter dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse qui sera soumise aux organes subsidiaires à leur troisième session.

6. Jusqu'ici, 31 communications nationales (29 de Parties visées à l'annexe I 2/ plus une de Monaco et une du Liechtenstein 3/) ont été soumises au secrétariat et un certain nombre d'entre elles ont fait l'objet d'un examen approfondi (voir FCCC/SB/1996/2). Les informations supplémentaires fournies par les Parties au cours des examens approfondis constituent une utile mise à jour de la documentation qu'elles avaient soumise antérieurement (et dont il est rendu compte dans les documents A/AC.237/81 et Corr.1, FCCC/1995/INF.4 et FCCC/CP/1995/INF.4/Corr.1) et ont été, dans une certaine mesure, reprises dans différentes parties de la présente note, y compris dans les tableaux où sont présentées les données des projections et des inventaires nationaux. Les données qui ont été sensiblement corrigées et/ou les informations supplémentaires incluses dans ces tableaux sont indiquées dans les notes infrapaginales.

C. <u>Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires</u> <u>et les Parties</u>

- 7. Les organes subsidiaires pourraient prendre note du présent document, se prononcer sur le plan proposé par le secrétariat et sur la façon dont ce dernier compte procéder pour établir la deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales et lui donner des instructions à cet égard. Le SBSTA pourrait aussi examiner des questions particulières de caractère technique liées à l'établissement de la deuxième compilation-synthèse, tandis que le SBI pourrait, de son côté, se pencher sur des questions particulières de caractère politique et donner, au besoin, des instructions au secrétariat.
- 8. Le SBSTA se souviendra peut-être qu'en application de la décision 3/CP.1, les Parties visées à l'annexe I sont priées de communiquer au secrétariat le <u>15 avril 1996</u> au plus tard les données de l'inventaire national pour la période 1990-1993 et, lorsqu'elles sont disponibles, pour 1994. Vu le peu de temps dont le secrétariat dispose pour compiler les données et en faire la synthèse avant la deuxième session de la Conférence des Parties, le SBSTA voudra peut-être encourager les Parties concernées à soumettre les données demandées à la date indiquée ou plus tôt, si possible.

^{2/} Parmi lesquelles la Belgique, dont l'instrument de ratification a été reçu par le dépositaire le 16 janvier 1996; la Belgique deviendra Partie à la Convention le 15 avril 1996.

^{3/} Le Liechtenstein et Monaco ne figurent pas parmi les Parties visées à l'annexe I de la Convention; la Principauté de Monaco a fait savoir au dépositaire qu'elle entendait être liée par les alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4.

- 9. Les organes subsidiaires pourraient voir si certaines des informations présentées dans ce plan préliminaire présentaient un intérêt pour le Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) et, le cas échéant, les porter à l'attention de cet organe (voir également FCCC/AGBM/1995/2).
- 10. Les Parties dont les données sont présentées dans les tableaux publiés (en anglais seulement) dans l'additif à la présente note (FCCC/SB/1996/1/Add.1) sont invitées à informer le secrétariat de toute rectification qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux chiffres publiés. Il serait bon que ces rectifications lui parviennent avant le <u>ler avril 1996</u>.
- 11. Le SBSTA voudra peut-être inviter les Parties à communiquer leurs observations sur les questions techniques liées à l'approche envisagée dans la présente note pour établir la deuxième compilation-synthèse avant le <u>ler avril 1996</u>.

II. CONDITIONS PROPRES AUX PAYS ET DONNEES DE BASE

- 12. Les visites effectuées jusqu'ici dans le cadre du processus d'examen approfondi ont démontré qu'il était particulièrement important de tenir compte des conditions propres aux pays pour comprendre le contexte général dans lequel s'inscrivaient les politiques relatives aux changements climatiques. L'éventail des moyens d'action mis en oeuvre ou envisagés par une Partie et l'ampleur des efforts qu'elle déploie pour atténuer les changements climatiques dépendent souvent de ces conditions.
- 13. Dans leur communication nationale et dans les documents supplémentaires qu'elles ont soumis, les Parties ont évoqué différentes questions comme l'organisation des activités relatives aux changements climatiques tant au niveau national qu'au niveau local, les responsabilités des pouvoirs publics à différents niveaux, le degré d'exécution des plans nationaux, le contexte politique général et les décisions politiques importantes relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les taux de croissance économique et le volume du produit intérieur brut (PIB), la situation particulière des pays en transition sur le plan économique, la structure économique, les prix de l'énergie, les cadres institutionnels dans le secteur de l'énergie, les profils énergétiques qui expliquaient les émissions actuelles et influaient sur les choix possibles en matière de politique et de mesure, les conditions climatiques et la situation géographique. Ces questions ont été également au centre des discussions lors des visites effectuées dans le cadre du processus d'examen approfondi.
- 14. Les conditions propres aux pays sont décrites en détail dans les communications nationales et dans les rapports d'examen approfondi. Le secrétariat envisage néanmoins de présenter à titre d'exemple dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse les conditions propres à certains pays et les données de base les concernant ainsi que, s'il y a lieu, les informations qui peuvent être obtenues à ce sujet auprès de sources internationales comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

III. INVENTAIRES DES EMISSIONS ANTHROPIQUES DE GAZ A EFFET DE SERRE ET DE LEUR ABSORPTION

- 15. En application de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 4 et de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, les Parties qui ont soumis une communication y ont inclus un inventaire national pour 1990 des émissions anthropiques, par source, des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le secrétariat a rassemblé les données des inventaires présentées dans les communications nationales soumises avant octobre 1994 dans le document A/AC.237/81 et celles figurant dans les communications nationales soumises avant mars 1995 dans le document FCCC/1995/INF.4.
- 16. Depuis le début du processus d'examen approfondi, en mars 1995, quelques-unes des Parties qui avaient soumis leur communication ont fourni aux équipes d'examen et au secrétariat des informations supplémentaires et des informations mises à jour sur les inventaires nationaux pour 1990 et de nouvelles communications nationales sont parvenues au secrétariat, ce qui permet la prise en compte de données supplémentaires et de données actualisées. Ces données sont présentées dans les tableaux A.1 à A.8 publiés (en anglais seulement) dans l'additif à la présente note. Ces données seront recoupées et vérifiées plus avant dans le cadre de la deuxième compilation-synthèse et au cours des examens approfondis qu'il reste à effectuer. Mais on peut d'ores et déjà noter qu'en 1990 les Parties dont les données sont présentées dans ces tableaux ont contribué pour plus de 60 % aux émissions mondiales de CO_2 (volume estimatif) provenant de la consommation de combustibles fossiles 4/.
- En application de la décision 3/CP.1, les Parties visées à l'annexe I de la Convention sont priées de communiquer au secrétariat avant le 15 avril 1996 les données de l'inventaire national des émissions par les sources et de l'absorption par les puits, calculées sur une base annuelle pour la période 1990-1993 et, lorsqu'elles sont disponibles, pour 1994. Pour autant que cela soit possible et que les ressources et les données demandées soient disponibles, le secrétariat prévoit de rassembler, dans le cadre de la deuxième compilation-synthèse des communications nationales, les données des inventaires pour les années postérieures à 1990. Ces données peuvent être utilisées pour analyser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et faire des comparaisons avec les informations relatives aux projections et aux effets des politiques et mesures. Pour mettre les données des inventaires en perspective et pour améliorer leur comparabilité et faciliter les comparaisons, on pourrait, dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse, présenter les données sur les émissions de gaz à effet de serre (en particulier sur les émissions de CO2) par habitant et,

^{4/} OCDE/AIE, 1994, Perspectives énergétiques mondiales, OCDE, Paris, 1994 (p. 90 de la version anglaise) et Supplément 1992 du GIEC - Evaluation scientifique de l'évolution du climat, OMM/PNUE, Genève, 1992 (p. 8 de la version anglaise).

éventuellement, par unité produite (compte tenu des problèmes liés à l'utilisation d'une monnaie particulière pour mesurer le PIB) pour 1990 et pour les années suivantes lorsque les données correspondantes sont disponibles.

- 18. Il ressort des examens approfondis effectués jusqu'ici que des efforts accrus s'imposent pour améliorer les données des inventaires concernant les changements dans l'utilisation des terres et la foresterie, en particulier le traitement du carbone retenu dans les forêts. Les examens ont confirmé que les estimations de l'évolution dans ce secteur étaient très peu sûres et étaient souvent sensiblement corrigées. En outre, un certain nombre de questions méthodologiques, notamment celles relatives aux effets des mesures et aux projections, sont apparemment controversées et doivent être examinées par le SBSTA, avec le concours, éventuellement, d'un groupe consultatif technique, à supposer qu'un tel groupe soit créé. Il est prévu de mettre l'accent sur ces questions dans la deuxième compilation-synthèse. Le secrétariat se borne donc à présenter les tableaux des inventaires concernant les changements dans l'utilisation des terres et la foresterie; il ne fournit pas de projection pour ces catégories.
- 19. Quelques-unes des Parties visées à l'annexe I qui sont en transition sur le plan économique ont, en vertu du paragraphe 6 de l'article 4, utilisé une année autre que 1990 comme année de référence dans leur communication nationale. En outre, des méthodes différentes (pas toujours compatibles avec les méthodes par défaut du GIEC) ont parfois été appliquées pour l'année de référence retenue et pour 1990, ce qui rend plus difficiles la compilation et la comparaison des données communiquées par les Parties. Le secrétariat envisage néanmoins d'inclure ces données dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse en ajoutant, au besoin, des notes explicatives.
- 20. Le programme du GIEC sur les méthodes d'inventaire se poursuivra au moins jusqu'à la fin de 1997 (voir le document FCCC/SBSTA/1996/6 consacré à la coopération avec le GIEC). En dépit de progrès réguliers, ce programme qui vise, notamment, à rapprocher la méthodologie du GIEC et celle du programme CORINAIR utilisée dans le cadre de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, ne devrait pas être suffisamment avancé pour avoir des répercussions sur l'établissement de la deuxième compilation-synthèse.

IV. POLITIQUES ET MESURES VISANT A REDUIRE LES EMISSIONS ANTHROPIQUES ET A PROTEGER ET RENFORCER LES PUITS ET RESERVOIRS DE GAZ A EFFET DE SERRE

21. Grâce aux informations supplémentaires que les examens approfondis ont permis d'obtenir au sujet des politiques et mesures, le secrétariat va pouvoir entreprendre une analyse plus détaillée sur la base des résultats de la première compilation-synthèse et des informations soumises par les Parties dans leur communication nationale ainsi que des documents supplémentaires mis à la disposition des équipes d'examen. Son but est de mettre en évidence les politiques et mesures qui visent les principales sources de gaz à effet de serre et dont les Parties qui ont soumis leur communication et les équipes d'examen considèrent qu'elles devraient retenir davantage l'attention des

autres Parties ou qu'elles sont, soit novatrices soit plus efficaces que les autres, soit encore les deux à la fois. Vu que les données chiffrées sur les effets des politiques et des mesures ne sont pas nombreuses, le secrétariat conçoit cette analyse comme une évaluation qualitative plutôt que quantitative. Compte tenu des problèmes méthodologiques majeurs qu'elle soulève, les organes subsidiaires, notamment l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI), voudront peut-être revenir sur cette question à des sessions ultérieures.

22. Le secrétariat prévoit de citer, dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse, quelques exemples de mesures et de politiques que les Parties ont choisi d'appliquer, en mentionnant, au besoin, les noms de ces dernières conformément à la décision 2/CP.1. On pourrait donner des exemples, notamment, des différents types de mesures et de politiques retenus par les Parties - fiscalité, réglementation, normes, accords volontaires, etc. Il s'agit, à travers ces exemples, de faire comprendre les approches adoptées par les différentes Parties sans porter de jugement sur leurs avantages respectifs ni sur leur applicabilité par d'autres Parties et sans jamais perdre de vue le caractère conciliatoire et non polémique du processus d'examen.

V. PROJECTIONS ET EFFETS DES POLITIQUES ET MESURES

- 23. Au cours des examens approfondis, quelques Parties ont communiqué aux équipes d'examen des informations supplémentaires ou actualisées sur les projections et les effets des mesures. Les tableaux B.1 à B.5 publiés (en anglais seulement) dans l'additif à la présente note reprennent les données des projections des 31 Parties qui ont fait parvenir leur communication nationale avant le 18 janvier 1996, en tenant compte des informations supplémentaires susmentionnées. Comme les données mises à jour ne cadrent pas forcément avec les projections initiales, plutôt que de présenter de nouveaux chiffres, on a parfois préféré indiquer dans ces tableaux le sens dans lequel les données avaient été corrigées, en ajoutant des notes explicatives succinctes. Eu égard aux approches différentes adoptées par les Parties, les projections de ${\rm CO_2}$ pour 2000 sont comparées à la fois aux chiffres effectifs de l'inventaire de 1990 et aux chiffres de 1990 qui ont été corrigés en fonction des anomalies de température ou des importations d'électricité ou qui ont fait l'objet d'autres ajustements statistiques.
- 24. Les approches adoptées, les hypothèses retenues et les marges d'incertitude ayant été longuement débattues au cours des examens approfondis, on est désormais en mesure d'analyser ces questions de façon plus approfondie que lors de la première compilation-synthèse. Cela vaut aussi pour les projections au-delà de l'an 2000 et l'évolution dans les différents secteurs. Mais comme, souvent, les informations correspondantes sont éparses et ne permettent pas l'établissement de comparaisons entre les Parties, le secrétariat n'en a pas tenu compte dans les tableaux et n'envisage pas de les inclure dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse.

- 25. Un certain nombre de questions relatives à la présentation des informations sur les projections ont été soulevées lors de la première compilation-synthèse et, par la suite, dans le cadre des examens approfondis comme dans les observations directes des Parties. Dans la partie du rapport consacrée aux projections et aux effets des politiques et mesures, le secrétariat envisage de mettre en évidence les questions qui ont suscité des réactions de la part des Parties intéressées.
- 26. Parmi ces questions figurent le traitement dans les communications soumises, par trois Parties, des ajustements apportés aux données de 1990 (année de référence) pour tenir compte des températures et des importations/exportations d'électricité ainsi que l'utilisation des potentiels de réchauffement du globe. Le secrétariat envisage d'examiner ces questions dans le rapport et de récapituler les résultats dans un tableau, comme il l'avait fait dans le premier examen des informations communiquées par chacune des Parties visées à l'annexe I de la Convention (voir A/AC.237/81).
- L'un des problèmes importants qu'il reste à résoudre est celui de la présentation des projections des émissions de CO2 dans le secteur "Changements dans l'utilisation des terres et foresterie" et des émissions anthropiques de tous les gaz à effet de serre et de leur absorption. La présentation retenue dans le document A/AC.237/81 (tableau 2), qui correspondait à l'approche adoptée par certaines Parties, a suscité des observations de la part d'autres Parties, observations qui ont été formulées au cours des examens approfondis ou qui ont été communiquées directement au secrétariat. On a fait valoir que cette présentation pouvait prêter à confusion car elle privilégiait les variations annuelles de l'accroissement au détriment de l'évolution à long terme des réservoirs de carbone, qui n'apparaissait pas clairement. Le secrétariat est conscient de ce problème et entend y remédier dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse. Les organes subsidiaires pourraient inviter les Parties à soumettre des propositions en vue d'améliorer la présentation des informations sur les projections et les effets des mesures avant le mois d'avril 1996 et revenir sur cette question à une session ultérieure.

VI. AIDE FINANCIERE

28. Le paragraphe 3 de l'article 12 de la Convention prévoit que chacun des pays développés Parties à la Convention et chacune des autres Parties développées visées à l'annexe II doivent, dans leur communication nationale, donner le détail des mesures prises en application des paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 4 qui traitent de l'octroi de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement. Les équipes d'examen approfondi se sont déjà rendues auprès de la majorité des Parties visées à l'annexe II, ce qui a permis de compléter et de mettre à jour les données fournies dans les communications nationales au sujet du montant de l'aide financière et de ses formes. Le secrétariat se propose d'analyser et de compiler les informations communiquées par les Parties ainsi que les informations qui peuvent être obtenues auprès de sources internationales comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE).

VII. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

29. Dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse, le secrétariat envisage de donner un aperçu général des activités relatives au transfert de technologie, en tenant compte des informations supplémentaires communiquées par les Parties au cours des examens approfondis. Les questions de fond relatives au transfert de technologie sont examinées en détail dans le document FCCC/SBI/1996/5.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

30. Dans le rapport sur la deuxième compilation-synthèse, les questions ci-après devraient faire l'objet de sections distinctes et, pour les examiner, le secrétariat prévoit de procéder plus ou moins de la même façon que dans le document A/AC.237/81:

Exécution des autres engagements et questions connexes :

- Incidences prévues des changements climatiques, évaluation de la vulnérabilité et adaptation
- Recherche et observation systématique
- Education, formation et sensibilisation du public
- Prise en compte des changements climatiques dans les politiques et mise en évidence et examen des politiques et mesures entraînant un accroissement des émissions.

Le processus d'examen et de synthèse
